

CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019
3. Assermentations éventuelles
4. Préavis N° 1/2020 – Reconduction du dispositif solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025
 - 4.1 Rapport de la commission de gestion
 - 4.2 Rapport de la commission ad'hoc
5. Préavis N° 2/2020 – Demande d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable des sources communales du secteur « Captage de Saragénaz au réservoir Communal »
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion
6. Préavis N° 3/2020 – Comptes 2019
 - 6.1 Rapport de la commission de gestion
7. Préavis municipal N° 4/2020 – Rapport de gestion 2019 de la Municipalité de Tartegnin
 - 7.1 Rapport de la commission de gestion
8. Nomination du bureau du Conseil
 - 8.1 Election du/de la Président/e
 - 8.2 Election du/de la Vice-Président/e
 - 8.3 Election des scrutateurs
 - 8.4 Election de la commission de gestion
9. Election d'un/e délégué/e suppléant/e pour l'Association Enfance & Jeunesse
10. Election d'un/e délégué/e suppléant/e pour le Conseil intercommunal de la Région de Nyon
11. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux
12. Information de la Municipalité concernant la situation relative à la transformation du bâtiment communal – Auberge communale
13. Communications de la Municipalité
14. Divers et propositions individuelles

Le Président du conseil général, M. Claude-Alain Pigué, annonce le décès de MM. Albert Munier et André Barraud. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle Municipale, Mme Heidi Herzog, qui a été assermentée ce printemps. Il annonce la démission de Mme Ruth Cordey.

1. Appel

Présents	33
Excusés	11
Absents	2

2. Adoption du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

Erratum : Le nombre de présents, excusés et absents lors de la séance du 10.12.2019 était de 31, 11 et 1, soit au total 43 membres.

3. Assermentations

Mme Isabelle Maréchal, MM. Thomas Croisier et Daniel Emery ont été assermentés.

Le Conseil compte au 1^{er} juillet 2020 : 49 membres.

4. Préavis N° 1/2020 – Reconduction du dispositif solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

M. le Président passe la parole à la Municipalité, Mme Heidi Herzog pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Yves Blanchard, puis au rapporteur de la commission ad'hoc, Mme Isabelle Barraud.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. G. Sintès: s'il y a fusion, le dispositif sera-t-il automatique approuvé par la nouvelle commune, ou faudra-t-il à nouveau voter ? Est-ce que cela a été prévu dans le règlement du DISREN ?

Mme H. Herzog : La commune de Rolle fait déjà partie du DISREN. Mme Herzog va se renseigner concernant le règlement du DISREN.

M. S. Berthet demande quel montant cela représente par année et demande si on sait pourquoi les grosses communes quittent le projet.

Mme H. Herzog : Fr. 13'800 sur 3 ans.

Mme M. Dentan : certaines communes ne se sentent pas très concernées et espèrent profiter sans participer financièrement. La commune de Tartegnin, petite commune, ne pourrait pas financer de gros projets à elle seule et trouve normal de participer à ce concept solidaire.

M. D. Emery : La reconduction du dispositif solidaire devait être validée au 30 juin 2020. Qu'en est-il à ce jour ?

Mme H. Herzog : Certaines communes ont déjà voté et d'autres pas encore, vu la situation sanitaire.

M. J-C. Jaccoud : Concernant la densification des transports publics, il constate que beaucoup de bus sont presque vides.

Mme M. Dentan : Sur la ligne 835, qui passe à Tartegnin, les fréquentations sont excellentes. L'investissement sur l'ouverture des nouvelles lignes ont été reprises par le canton, car la fréquentation est bonne et cela a permis d'avoir un bus à chaque heure dans les deux sens.

Il n'y a pas d'autres interventions, le Président passe au vote:

Le préavis municipal N° 1/2020 est accepté, moins 4 refus et 2 abstentions.

5. Préavis N° 2/2020 – Demande d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable des sources communales du secteur « Captage de Saragénaz au réservoir Communal »

M. le Président passe la parole à la Municipalité, M. Stéphane Jayet, pour la lecture des conclusions du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Bertrand Pasche.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. P-A Blanchard : Concernant les appels d'offres : A Tartegnin, nous avons un concessionnaire des eaux, comment cela se passe-t-il ?

M. S. Jayet : Il y a un concessionnaire historique, mais pas contractuel. Légalement, il n'y a pas de contrat qui lie la commune de Tartegnin au concessionnaire.

M. D. Emery : depuis la votation en municipalité le 11 mars, y a-t-il eu de bonnes ou de mauvaises surprises ?

M. S. Jayet : Le projet est statique. Rien n'a bougé depuis mars. Le réservoir a été vidé, ce qui a permis d'assécher le réservoir. L'eau passe directement d'Essertines à Tartegnin.

M. P-A Blanchard : A combien se montent les frais administratifs et les honoraires ?

M. S. Jayet : L'ensemble des documents financiers ont été mis à disposition de la commission. Ces deux montants représentent le 15% de l'investissement global, ces montants sont en adéquation avec les autres projets entrepris précédemment.

Mme I. Maréchal : A constaté que l'eau était parfois trouble à son domicile. Se peut-il qu'il y ait un lien avec les travaux ?

M. S. Jayet : Le fait d'avoir asséché le réservoir et que l'eau vienne d'Essertines n'a aucun lien avec des eaux troubles. Merci de l'informer le jour-même, si c'est à nouveau le cas, afin qu'une investigation puisse être faite rapidement.

M. J-C. Jaccoud : Un emprunt de Fr. 117'000.- est prévu, qu'en est-il du fond de rénovation ?

M. M. Duc : Le fond de réserve représente l'argent mis de côté, mais celui-ci n'est pas à utiliser pour des travaux courants.

M. J-D. Quiblier : Le bénéfice fait sur l'eau est mis comptablement dans les fonds de réserve affectés. Il n'est pas possible de faire du bénéfice sur l'eau. Il s'agit donc d'un mécanisme comptable.

M. J-C. Jaccoud : Point 8 : Toujours concernant le fond de rénovation ; quelle différence avec le fond affecté ?

M. J-D. Quiblier : Le fond affecté est réservé uniquement à l'eau sous-pression, en l'occurrence.
Le fond de réserve peut être utilisé pour n'importe quelle autre chose.

Il n'y a pas d'intervention, le Président passe au vote:

Le préavis municipal N° 2/2020 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.

6. Préavis N° 3/2020 – Comptes 2019

M. le Président passe la parole à la Municipalité, M. Michael Duc, pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Bertrand Pasche.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis :

M. D. Emery : Note que l'ascenseur coûte presque autant que le DISREN.

Mme D. Collomb : Que représentent les frais de surveillance de la déchetterie ?

M. S. Jayet : Il s'agit de la surveillance annuelle de l'employé communal ou des personnes qui le remplacent.

Mme M. Dentan précise que le salaire de l'employé communal est réparti sur tous les postes de sa fonction.

Il n'y a pas d'autre intervention, le Président passe au vote:

Le préavis municipal N° 3/2020 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

7. Préavis municipal N° 4/2020 – Rapport de gestion 2020 de la Municipalité de Tartegnin

M. le Président passe la parole à la Municipalité, Mme Marlyse Dentan, pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Bertrand Pasche.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis :

M. S. Berthet fait référence à la mention « Le stationnement dans le village fait toujours l'objet d'une attention particulière ». A ce jour, les voitures sont toujours mal parkées.

Mme M. Dentan informe que Mme H. Herzog, qui a repris le dicastère, va suivre un cours, afin d'être assermentée et ensuite pouvoir verbaliser. Ce cours n'a pas encore eu lieu à cause de la situation sanitaire. Des avertissements ont déjà été mis.

Il n'y a pas d'autre intervention, le Président passe au vote:

Le préavis municipal N° 4/2020 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

8. Nomination du bureau du Conseil

8.1 Election du/de la Président/e	M. Claude-Alain Pigué
8.2 Election du/de la Vice-Président/e	M. Jean-Charles Koenig
8.3 Election des scrutateurs	Mme Valérie Blanchard
	M. Etienne Blanchard
Suppléants	M. Nicolas Jaccoud
	M. Yves Blanchard
8.4 Commission de gestion	M. Bertrand Pasche reste président de la commission et les autres membres et suppléants sont nommés comme suit:
	M. Yves Blanchard
	Mme Isabelle Barraud
	M. Olivier Sauzet
	M. Per Sharf Hansen
	M. Jean-Claude Jaccoud démissionne
Suppléant	M. Frédéric Dupperex

9. Election d'un/e délégué/e suppléant/e pour l'Association Enfance & Jeunesse

Déléguée	Mme Mélanie Berthet
Suppléant	M. Daniel Emery

10. Election d'un/e délégué/e suppléant/e pour le Conseil intercommunal de la Région de Nyon

Déléguée	Danielle Collomb
Suppléant	M. Daniel Emery

AP 05.09.20

11. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux

ENJEU – Enfance et Jeunesse

Mme M. Berthet : Le conseil s'est réuni le 17 juin. Les comptes ont été acceptés tels que présentés. Mme Marinella Page occupera la fonction de présidente du Codir. La présidente du Bureau ne s'est pas représentée et il n'y a pour le moment personne pour reprendre ce poste.

AIER – Association pour l'épuration des eaux de Rolle et environs

Rien à rapporter.

Conseil Intercommunal de la Région de Nyon

Mme Danielle Collomb : Le conseil s'est réuni le 24 juin 2020.

- Mme ~~Jean Monod~~ a été réélue au poste de présidente du conseil.

- Aucune présentation, à ce jour, pour devenir le neuvième membre du Codir.

- Une candidature de notre sous-région Lac-Vignoble serait la bienvenue. Rolle reste en arrière. Un membre de notre sous-région pourrait porter des projets nous concernant plus directement et financés par Région Nyon.

- Le cofinancement de Fr. 35'000.- pour l'étude de réaménagement de la RC19 sur la Route Blanche a été accepté.

- La démarche participative « réinventer la Givrine » a été acceptée.

- Le postulat portant sur la commission Tourisme Région Nyon a été accepté.

- Le postulat pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos communes a été accepté.

- L'interpellation de J. Hanhart pour la régulation nocturne de l'éclairage public a été rejetée.

- L'interpellation de M. C. Farine pour la création d'une piste cyclable à la jonction de la nouvelle bretelle autoroutière à Rolle a été rejetée.

12. Information de la Municipalité concernant la situation relative à la transformation du bâtiment communal – Auberge communale

M. H. Barraud : La commission consultative s'est réunie le 5 mars et le 4 mai 2020. Trois plans ont été présentés par l'architecte Péclard. Version A : sans places de parc. Version B : 2 places de parc pour voitures et 4 motos. Version C : 3 places de parc pour voitures, 4 places pour motos, ainsi qu'une terrasse modulable. La Version C a été retenue à l'unanimité. Le 22 juin la commission s'est encore réunie pour consulter les plans de la version C. L'intérieur, au rez, a une capacité de 50 places, ainsi qu'un bar et l'extérieur pourrait accueillir entre 20 et 25 personnes. Les places de parc des locataires et de l'administration seront déplacées. Les bureaux de l'administration communale seront au 2^e étage.

Mme D. Collomb : Qu'entend-on par terrasse modulable ?

Mme I. Royer : Il y aura une terrasse pour le restaurant et celle-ci pourra être agrandie lors de manifestations locales, en y ajoutant des tentes, par exemple.

M. M. Duc : La terrasse serait de plein pied avec une couverture phonique et sur le solde de la place qui reste, cela permettrait de centraliser les manifestations en prolongeant la terrasse lors des dites manifestations, afin de ne plus avoir à dévier la rue du Terroir.

Mme V. Evans demande si la place de jeu sera maintenue.

M. M. Duc : La place de jeu restera telle qu'elle est actuellement.

13. Communications de la municipalité

1. Marlyse Dentan :

Remerciements à Daniel Emery pour son engagement à la Municipalité, qui a pris fin le 31 mars 2020.

Le 2 avril 2020, Mme Heidi Herzog a été assermentée en petit comité (Covid oblige).

Remerciements à la Jeunesse de Tartegnin qui se sont activement occupés des courses pour les aînés pendant la période de semi-confinement.

Remerciements à Mme Audrey Jaccoud qui a cuisiné bénévolement des repas pour tous les aînés à deux reprises.

Remerciements à M. O. Sauzet et à Mme Molari pour les services de courses et de livraisons des repas.

Remerciements à Mme I. Maréchal qui a pallié à une table d'hôtes en cuisinant pour les participants.

Remerciements aux enfants de la famille Littmann pour la préparation de cookies destinés aux aînés.

La Municipalité a décidé d'annuler certaines manifestations, dont le 1^{er} août.

Projet de fusion : Status quo. Une décision sera prise cet automne.

2. Stéphane Jayet

Informe que l'eau de la commune d'Essertines est conforme suite aux divers problèmes de pollution au chlorota (pesticide-fongicide) ayant eu lieu dans d'autres communes

Mondial de fondue est reporté à 2022. Le 14 novembre 2020 il y aura le repas des bénévoles, celui-ci aura lieu à Essertines.

3. Jacques Serneels

Tartegnin a participé à hauteur de Fr. 20.- par personne à l'élaboration du nouveau presbytère de Rolle, qui a été inauguré le 9 novembre dernier.

Le portail du cimetière sera prochainement rénové.

4. Heidi Herzog

A repris les dicastères suivants : Police et sécurité, Pompiers, Energie, environnement et biodiversité, Parking, parcs et jardins, Routes, Protection civile, Naturalisations.

Concernant l'environnement et biodiversité, Mme Herzog rappelle que Tartegnin fait partie depuis plusieurs années de deux réseaux pour la protection de la nature, qui sont pilotés par Région de Nyon :

1. Contrat corridor Lac-Pied du Jura.

2. Réseau agro-écologique du Cœur de La Côte

L'appartenance à ces deux réseaux conditionne la liberté d'action de Tartegnin, notamment en ce qui concerne la place de la Panissière (demande de changer les arbres par certains conseillers).

En tant que déléguée au conseil régional de Nyon pour la Municipalité rappelle que Région de Nyon a publié son rapport 2019 (voir site : <https://regiondenyon.ch/>).

M. H. Barraud demande pourquoi il faudrait changer les arbres mis à disposition par le réseau. Il précise qu'il serait important de ne pas replanter des arbres trop grands, ce qui pourrait engendrer des nuisances pour les vigneron.

Mme M. Dentan : Ces arbres ne se portaient pas très bien au départ et la question se posait de devoir éventuellement les remplacer. Ils ne seront pas remplacés s'ils sont en bonne santé. Toutefois, il faudra trouver un endroit pour compenser les deux platanes de la place du bus.

12. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion :

Mme I. Maréchal : Demande en quoi consistent les travaux entrepris à la Vissenche.

Mme M. Dentan : Il s'agit de la réfection d'un mur qui se trouve sur la commune de Gilly.

Mme D. Collomb : Aimerais que la Municipalité étudie l'opportunité de ne plus éclairer les rues du village entre 22h30 et 5h du matin et de remplacer les ampoules par du LED.

M. M. Duc : Tous les luminaires ont déjà été remplacés par du LED. Au prochain budget 2021 il est prévu de changer toutes les têtes d'éclairage.

M. F. Duperrex : Qu'en est-il de la hauteur des thuyas devant le bâtiment communal.

Mme M. Dentan : Un courrier va être envoyé au propriétaire concerné.

Mme I. Maréchal : S'inquiète des incivilités, surtout les weekends, sur et autour de la place du 700^{ème}.

Mme M. Dentan : Il s'agit effectivement d'un problème général qui s'est accentué depuis le confinement. Dès le 1^{er} juillet, un travailleur social de proximité, a été engagé pour Rolle et environs, afin de suivre et remédier au problème. La commune de Tartegnin pourrait lui signaler notre problème.

Mme V. Evans : Remercie la Municipalité du soin qui a été donné aux aînés.

M. D. Emery : Au vu des retards pris dus au Covid, qu'en est-il de l'installation des porta-cabines destinés à recevoir certaines classes à la rentrée scolaire ?

Mme M. Dentan : Des bâtiments provisoires de bonne qualité, pouvant être déplacés, vont être installés. Lieu à trouver. Ils seront fonctionnels à la rentrée scolaire. Elle précise, à la demande de M. Duperrex, que EnJeu loue les locaux de la commune jusqu'à la fin de l'année 2020.

M. T. Croisier : Demande s'il était envisageable de mettre la Rue des Pressoirs à 30km/h.

Mme M. Dentan : Des zones à 30km/h. demandent d'installer des ralentisseurs sous formes de rétrécissements, ce qui est problématique au vu des machines agricoles.

M. T. Croisier conduit des poids-lourds d'urgence, notamment dans des zones à 30 et cela n'a jamais posé de problème.

M. D. Emery : La Rue des Pressoirs fait partie du réseau des routes secondaires sur lesquelles on ne peut pas mettre de zone à 30km/h.

M. G. Sintès évoque l'idée de mettre la Rue des Pressoirs en sens unique, dans le sens de la montée, ce qui réduirait sensiblement le trafic et la vitesse.

La Municipalité va étudier la question de la circulation sur la Rue des Pressoirs.

Il n'y a plus d'intervention, le Président clôt la séance, qui est levée à 20h50.

Le prochain conseil général aura lieu le 1^{er} septembre 2020.

Claude-Alain Piguet
Président



Béatrice Tellenbach,
Secrétaire

